



Arrêt maladie et licenciement pour inaptitude.

Par **pureutopie**, le **29/08/2014** à **16:14**

Bonjour,

je suis en arrêt maladie depuis 18 mois. Le médecin conseil de la sécu m'a dans un premier temps dit que le 1er septembre je devais reprendre le travail. Il est d'accord pour que je fasse un licenciement pour inaptitude car je suis devenue agoraphobe. J'ai donc pris contact avec la médecine du travail et le 1er j'ai rdv pour lancer la procédure de licenciement pour inaptitude physique. Mais entre temps le médecin conseil, qui s'est mis en rapport avec le médecin qui me délivre les arrêts de travail, a décidé de me laisser jusqu'à fin septembre. Donc mon médecin m'a fait une prolongation d'arrêt de travail jusqu'au 30 septembre. Est-ce que je peux quand même lancer la procédure de licenciement pour inaptitude physique tout en étant en arrêt maladie? Mon médecin me dit que oui mais j'ai des doutes.

Merci pour votre réponse.

Par **moisse**, le **29/08/2014** à **17:26**

Cette procédure échappe totalement à votre action, de même que celle du médecin conseil de la CPAM qui n'a rien à voir avec et qui est d'ailleurs incompétent juridiquement en ce domaine;

Compte tenu de la durée de cet arrêt, vous devez **OBLIGATOIREMENT** organiser, de concert si possible avec l'employeur, une pré-visite de reprise, donc durant l'arrêt de travail ET aux heures de sortie autorisées.

Vous avisez l'employeur de votre reprise au 30 septembre, afin que celui-ci organise à son tour la visite de reprise auprès de ce médecin du travail.

Si celui-ci indique une inaptitude totale, l'employeur se trouvera confronté à une alternative:

* vous licencier après tentative de reclassement

* vous payer à rester chez vous.